

Grand Prix National de l'Ingénierie

REGLEMENT DU CONCOURS

Candidatures

Peut être candidate toute personne - seule, à la tête ou au sein d'une équipe - dont l'activité professionnelle principale s'exerce en France au plan national ou international, que ce soit en ingénierie indépendante, en ingénierie intégrée à une activité de construction, ou encore au sein d'un maître d'ouvrage privé ou public (l'Etat, une collectivité locale, un de leurs établissements publics, un partenariat public-privé, etc.).

La qualité de la candidature sera illustrée par la présentation d'un(e) ou plusieurs projet(s) ou réalisation(s), portant sur la période 2003-2005, et dont le contenu en matière d'innovation ou d'inventivité, d'originalité, de performance technique ou économique puisse être apprécié par le jury.

Les domaines concernés : infrastructures, équipements publics, bâtiment, constructions industrielles.

Le dossier à constituer

Le dossier de candidature comprendra :

- une note de 2 ou 3 pages présentant le(s) projet(s) ou la(les) réalisation(s) dont les caractéristiques justifient la candidature
- quelques documents illustratifs
- un curriculum vitae.

L'envoi du dossier

Le dossier devra parvenir **avant le 31 janvier 2006**, par courrier électronique uniquement, à l'adresse suivante : prix-ingenierie@equipement.gouv.fr

La sélection

Une commission restreinte, composée d'experts reconnus et placée sous l'autorité du vice-président du CGPC, examinera au cours du mois de février 2006 l'ensemble des dossiers reçus, et proposera au jury une sélection de dossiers.

Le jury se réunira le vendredi 17 mars 2006 pour désigner le ou les lauréat(s).

Renseignements :

au secrétariat du concours : Patricia Valeur patricia.valeur@equipement.gouv.fr tél. 01 40 81 60 02

et sur le site internet du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : http://www.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=1326